20 ans de gestion de l'hépatite C chez les usagers de drogues en France

Paris, le 18 novembre 2026

L'hépatite C, qui affecte près de 50 millions de personnes dans le monde, est une maladie pouvant être mortelle. Les personnes consommatrices de substances par injection représentent jusqu'à 70 % des cas dans le monde. En France, depuis 2004, l'Inserm, l'ANRS MIE, Santé publique France et le CHU de Tours ont mis en place l'enquête Coquelicot pour estimer la prévalence et l'incidence de l'hépatite C chez les usagers et consommateurs de drogues pris en charge dans les structures de soin et de réduction des risques. Les derniers résultats de cette enquête viennent d'être publiés dans la revue *Nature Communications* du mois d'octobre. Ils montrent une réduction d'au moins 50 % de la prévalence et de l'incidence de la maladie dans ces populations. Pour les autrices et auteurs, cette baisse reflèterait probablement l'effet combiné de la généralisation des antiviraux à action directe et des politiques de réduction des risques. La France se situe actuellement à un tournant et pourrait atteindre les objectifs d'élimination de l'hépatite C en 2030 définis par l'OMS.

L'hépatite C touche près de 50 millions de personnes dans le monde. Transmise par le sang, elle peut être mortelle, mais il existe aujourd'hui des traitements efficaces pour la combattre : les antiviraux à action directe (AAD). Sa persistance s'explique par l'absence d'immunité après élimination du virus ou après le traitement. A cela s'ajoutent les inégalités d'accès aux soins. L'OMS s'est donné un objectif d'élimination pour 2030.

L'hépatite C reste donc un enjeu majeur de santé publique, en particulier chez les personnes consommatrices de drogues. Dans les pays à haut revenu, la pratique d'injection associée au partage de matériel souillé est en effet l'un des principaux vecteurs de transmission : en Europe, 20 à 70 % des cas résultent de la consommation de substances par injection.

En France, l'enquête Coquelicot a été mise en place en 2004 par l'Inserm, l'ANRS Maladie infectieuses émergentes (ANRS MIE), Santé publique France et le CHU de Tours pour mesurer l'évolution de l'hépatite C parmi les personnes consommatrices de drogues prises en charge dans les structures de soin et de réduction des risques, puis

répétée en 2013 et en 2023. A ce jour, il s'agit de la seule enquête épidémiologique et sociologique avec prélèvements biologiques permettant d'estimer la prévalence de l'hépatite C et les facteurs associés dans un échantillon représentatif de cette population en France.

Les résultats de la dernière édition de l'enquête, qui viennent d'être publiés dans *Nature Communications*, montrent une forte diminution (- 61 %) du nombre de nouveaux cas d'hépatite C par an chez les usagers de drogues par injection : l'incidence est ainsi passée de 6,5 à 2,4 pour 100 personnes-années* entre 2013 et 2023. Au cours de cette période, la prévalence de l'infection active par le virus de l'hépatite C (VHC) a été divisée par deux chez l'ensemble des usagers (19,4 % en 2013 contre 9,5 % en 2023), ainsi que chez les usagers de drogues injecteurs (29,6 % en 2013 contre 14,5 % en 2023). Ces estimations ont été produites par modélisation mathématique, à partir des données biologiques sur l'ARN du VHC, permettant de ne prendre en compte que les infections actives.

Les autrices et auteurs de l'article expliquent ces résultats encourageants par le modèle de soins français actuel qui se caractérise par une large offre de dépistage (en termes d'outils et d'approches « aller vers »**), une mise à disposition importante des traitements de l'hépatite C pour l'ensemble des populations, y compris les populations les plus vulnérables, et par l'accès à des politiques de réduction des risques.

Ces politiques de réduction des risques incluent plusieurs mesures de santé publique telles que l'accès aux seringues propres, la prescription de traitements agonistes opioïdes (méthadone et buprénorphine) disponibles sur l'ensemble du territoire français et les haltes soins addictions (salles de consommation à moindre risque), qui ne sont à ce jour disponibles qu'à Paris et Strasbourg.

Citation : « *Les politiques de réduction des risques ont été évaluées dans de nombreux pays et ont prouvé leur efficacité, mais elles sont malgré tout régulièrement remises en question, ce qui peut donner lieu à la fermeture de certains centres. Ces fermetures exposent les personnes consommatrices de drogues à des risques sanitaires accrus. Il est essentiel de renforcer ces politiques en s'appuyant sur les données de la science* ». (Dre Marie Jauffret-Roustide, Directrice de recherche à l'Inserm, au Centre d'étude des mouvements sociaux (Inserm/CNRS/EHESS) et responsable scientifique de l'étude Coquelicot depuis 2004)

Les résultats indiquent que la France est en bonne voie pour atteindre les objectifs d'élimination fixés par l'OMS d'ici 2030. Pour maintenir cette tendance et éviter toute résurgence ou tout pic d'infection, il est crucial que la réduction des risques, l'accès au dépistage et aux soins et la prévention du risque de réinfection restent une priorité absolue.

** Ceci signifie que si on suit 100 personnes pendant un an, on peut s'attendre en moyenne à 2,4 nouveaux cas.*

*** L'approche « aller vers » encourage les professionnels et les institutions à aller vers les personnes pour intervenir en amont, avant que les difficultés ne soient installées, dans un objectif de repérage et de prévention plutôt que de réparation.*

Référence :

Chiara E. Sabbatini [1], Yann Le Strat[1], Christophe Bonaldi[1], Cécile Brouard[1], Martin Audran[2], Leïla Saboni[1], Jean-Baptiste Richard[1], Amélie David[3], Catherine Gaudy-Graffin[3], Stéphane Chevaliez[4], Francis Barin[3], Karl Stefic[3] and Marie Jauffret-Roustide[2,5,6].

HCV incidence and prevalence trends among people who use drugs in France 2004 to 2023. Nature Communications 2026. https://doi.org/10.1038/s41467-026-78598-3.

À propos de l'ANRS MIE : *L'ANRS Maladies infectieuses émergentes (ANRS MIE), créée en 2021, est une agence autonome de l'Inserm qui anime, évalue, coordonne et finance la recherche sur le VIH/sida, les hépatites virales, les infections sexuellement transmissibles, la tuberculose et les maladies infectieuses émergentes et ré-émergentes. Elle prépare la réponse aux enjeux scientifiques posés par les maladies émergentes ainsi que son déploiement en temps de crise.*

Pour plus d'information : https://www.anrs.fr

À propos de l'Inserm : *Créé en 1964, l'Inserm est un établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la double tutelle du ministère de la Santé et du ministère de la Recherche. Dédié à la recherche biologique, médicale et à la santé humaine, il se positionne sur l'ensemble du parcours allant du laboratoire de recherche au lit du patient. Sur la scène internationale, il est le partenaire des plus grandes institutions engagées dans les défis et progrès scientifiques de ces domaines.*

Pour plus d'information : https://www.inserm.fr/

À propos de Santé publique France : *Santé publique France est l'agence nationale de santé publique. Elle a pour missions la surveillance de l'état de santé de la population vivant en France, l'anticipation et la protection face aux risques (infectieux, environnementaux…), au quotidien comme dans les contextes d'alerte et de crise, et la prévention et promotion de la santé, sur tout le territoire. Ces missions permettent d'appuyer les décisions publiques et de protéger la population.*

Pour plus d'information : https://www.santepubliquefrance.fr/